COUPES JEUNES

Réunion du :	27 octobre 2022
Présents :	MM. Alain DELHAYE – Pierre MONTAGNE – Marc TINCHON -
Excusés :	MM. Jean Baptiste BEAUVENTRE – Jean DENEUVILLE – Michel KLECHA – Pascal WATEL –

Homologation des rencontres des 22 et 23 octobre 2022

Les litiges ont été examinés ou en cours d'instruction par les Commissions des LITIGES ADMINISTRATIFS et SPORTIFS et de DISCIPLINE (Voir C.R.).

U18 Coupe ARTOIS (Challenge Daniel DRAMEZ) (2ème tour) :

Reste 58 qualifiés
23 rencontres programmées - 19 homologuées - 2 reportées - 2 en attente de décision (Discipline + Litiges) - 1 exempt : COS MARLES - les 11 qualifiés du 3ème tour en Coupe GAMBARDELLA

U18 Coupe Philippe LEBAS (1er tour) :

30 clubs engagés
6 rencontres programmées - 2 exempts : SC ARTESIEN et SC FOUQUIERES - 16 qualifiés en Coupe ARTOIS dont 5 qualifiés en Coupe GAMBARDELLA.

U16 Coupe ARTOIS (1er tour – 2ème journée) :

31 clubs engagés + ES SAINTE CATHERINE (b)
16 rencontres programmées - 14 homologuées dont 1 forfait - 2 reportées au 1er novembre.

U15 Coupe ARTOIS (Challenge Raymond BRICE) (2ème tour) :

Reste 51 qualifiés.
25 rencontres programmées dont 1 report du 1er tour - 25 homologuées dont 1 forfait - 1 exempt : OLYMPIQUE LIEVIN

U15 Coupe Gaston POUILLY (1er tour) :

63 clubs engagés – US COURCELLES (Forfait en Coupe ARTOIS)
18 rencontres programmées - 18 homologuées dont 1 forfait - 2 exempts : BEAUMETZ SUD ARTOIS et AFC LIBERCOURT (b) - 24 qualifiés en Coupe ARTOIS.

Elaboration des prochains tours de Coupes

Toutes les rencontres se dérouleront le week-end des 5 et 6 novembre 2022 sur le terrain du club 1er nommé *(Date et horaire à consulter sur le site du DISTRICT*).

Rappel : Les clubs FORFAIT en Coupe ARTOIS ne peuvent pas participer aux Coupes secondaires (LEBAS U18 et POUILLY U15).

U18 Coupe GAMBARDELLA (4ème tour) :
Reste 7 qualifiés du District (1 National : RC LENS + 4 LIGUE : BETHUNE STADE – ES SAINT LAURENT – US SAINT POL – US VERMELLES + 2 District : US BIACHE – FC LA COUTURE).

U18 Coupe ARTOIS (Challenge Daniel DRAMEZ) (3ème tour) :
Reste 39 qualifiés
15 rencontres programmées (dont 2 reports du 2ème tour) et 2 en attente d'instruction - 1 exempt : AG GRENAY - Les 4 qualifiés du 4ème tour de la Coupe GAMBARDELLA (US BIACHE – FC LA COUTURE – ES SAINT LAURENT – US VERMELLES)

U18 Coupe Philippe LEBAS (2ème tour) :
Reste 24 clubs qualifiés
8 rencontres programmées - 8 qualifiés en Coupe ARTOIS.

U16 Coupe ARTOIS (1er tour – 3ème journée) :
31 clubs engagés + ES SAINTE CATHERINE (b)
14 rencontres programmées + 2 reportées (Brassage).
La rencontre « HENIN STADE – ES SAINTE CATHERINE (b) » n'est pas officielle.

U15 Coupe ARTOIS (Challenge Raymond BRICE) (3ème tour) :
Reste 26 qualifiés
13 rencontres programmées

U15 Coupe Gaston POUILLY (2ème tour) :
Reste 43 clubs qualifiés
16 rencontres programmées - 1 exempt : FC CAMBLAIN - 10 qualifiés en Coupe ARTOIS.

Coupes du TERNOIS (Point des engagements)

Rappel : Un minimum de 6 équipes est requis pour que ces coupes puissent se dérouler.

Sont engagés à ce jour :

U18 :
A. AUBIGNY/SAVY BERLETTE – US HEUCHIN/LISBOURG – US MONCHY au BOIS – CS PERNES
NON retenu : L'entente MAROEUIL/HABARCQ (Hors TERNOIS).

Les clubs suivants ont jusqu'au 30 novembre 2022 pour s'engager : ARTESIEN/RIVIERE – US PAS en ARTOIS (b) – AS VALLEE TERNOISE

U15 :
US BOUBERS – US HEUCHIN/LISBOURG /VALLEE TERNOISE – US PAS en ARTOIS
NON retenus : A. AUBIGNY/SAVY BERLETTE (Retrait pour U15 à 8) – CS HABARCQ (D2)

Les clubs suivants ont jusqu'au 30 novembre 2022 pour s'engager : SC ARTESIEN – CS PERNES – AS TINCQUIZEL

Calendrier 2022/2023

19 et 20 novembre 2022 :
Coupe GAMBARDELLA (5ème tour – Finales Régionales)

10 et 11 décembre 2022 :
Coupe GAMBARDELLA (1er tour Fédéral)
Coupes ARTOIS U18 et U15 (4ème tour)
Coupe ARTOIS U16 (2ème tour)
Coupes LEBAS U18 et POUILLY U15 (3ème tour)
Coupe ARTOIS U15 à 8 (1er tour)

Un tour de Coupes pourra éventuellement être programmé les 4 et 5 février 2023 en fonction des reports avant la trêve et du nombre de tours ou rencontres encore à jouer ; PÂQUES reste réservé aux tours d'ajustement.

Divers

RAPPEL :
Toute demande de DEROGATION doit parvenir au District AVANT les tirages au sort du tour suivant soit dans les 48 heures après la rencontre. Ensuite, l'accord du club adverse sera demandé.

Marc TINCHON.